

# Procès verbal de la séance du CT

## du 9 février 2018

### à 11h30

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	absent	SUD
Mme	KOWALSKI	Amandine	présente	FREMY	Anne	absente	SUD
				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
				MAZZOCCHI	Guglielmo	absent	SUD
<b>Invités</b>				SZTUKA	Marie-Liesse	absente	CGT
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	DEHOUX	Dominique	présent	CGT
M.	BROSSARD	Christian	présent	CHANTEUX	Jean-Marc	absent	CGT
				Membres suppléants des représentants du personnel			
				FAYOLLE de MANS	Marc	absent	SUD
				BOTTIER	Patrick	présent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				LAGUIA	Virginia	absente	SUD
				RADIC	Brankica	absente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	présent	CGT

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Bilan des comptes rendus des CT précédents
- 2- Compte-rendu du CT des ENSA du 10 janvier 2018
- 3- Réforme du statut des enseignants-chercheurs et ses conséquences
- 4- Bilan de la politique de l'école sur les enseignants contractuels
- 5- Parité hommes/femmes (ATS, enseignants et étudiants), lutte contre le harcèlement et focus sur la procédure disciplinaire et les sanctions pénales
- 6- Modification de l'organigramme des services administratifs

## COMPTE-RENDU

Après avoir procédé à l'appel des membres et constaté que le quorum est réuni, le président ouvre la séance à 11h30.

Désignation du secrétaire de séance : Eric LOCICERO (CGT).

### I – BILAN DES COMPTES RENDUS DES CT PRECEDENTS

Compte tenu du retard accumulé dans l'approbation des précédents procès-verbaux de CT, Bruno MENGOLI rappelle qu'il est important d'acter que les précédentes séances ont bien eu lieu et de rapidement présenter et approuver en CT les comptes rendus des précédentes séances.

Pour rappel, les procès-verbaux en attente d'approbation sont les suivants :

1. CT du 2 avril 2015 : le compte-rendu a été transmis à Jean-Marc CHANTEUX, secrétaire de séance, pour relecture.
2. CT du 18 janvier 2016 : le compte-rendu a été rédigé et transmis pour relecture au président de séance. Il doit être transmis à Dominique DEHOUX, secrétaire de séance, pour relecture.
3. CT du 10 novembre 2016 : le compte-rendu a été rédigé et transmis pour relecture au président de séance. Il doit être transmis à Jean-Marc CHANTEUX, secrétaire de séance, pour relecture.
4. CT du 15 avril 2016 : le compte-rendu est en cours de rédaction.
5. CT du 28 avril 2016 : le compte-rendu a été rédigé et transmis pour relecture au président de séance. Il doit être transmis à Dominique DEHOUX, secrétaire de séance, pour relecture.
6. CT du 28 avril 2017 : le compte-rendu est en cours de rédaction.

Patrick BOTTIER demande s'il est possible d'envoyer le compte-rendu à l'ensemble des représentants du personnel pour correction.

Bruno MENGOLI ne voit pas d'objection à cela ; par contre, il est impératif que les représentants au CT s'organisent entre eux pour regrouper les corrections de chacun avant renvoi à l'administration.

Patrick BOTTIER souhaite commencer cette séance par un propos liminaire sur la procédure de recrutement des enseignants et administratifs au sein de l'établissement. Il voudrait que l'établissement transmette les avis de vacance de poste prévus cette année pour information aux représentants du personnel au CT, notamment compte tenu des élections professionnelles prévues en fin d'année 2018. Il prend pour exemple la transformation du poste précédemment occupé par Juliette GOHAUD, les représentants du personnel au CT n'ont pas été informés en amont.

Pour Bruno MENGOLI, il est difficile d'anticiper tous les départs au cours d'une année. Néanmoins, une transmission de l'information au fil de l'eau est possible (à un instant T).

Patrick BOTTIER souligne également que les agents ne sont pas toujours informés de l'arrivée d'un nouvel agent au sein de l'établissement.

Caroline LECOURTOIS précise que l'établissement a connaissance des renouvellements dans l'année quand les départs sont annoncés. Cependant, il est difficile de transmettre l'information concernant les postes d'enseignants vacants car aucune procédure n'a été établie pour cela. A défaut, Caroline LECOURTOIS propose de transmettre l'information par courriel à Patrick BOTTIER.

Patrick BOTTIER est d'accord pour procéder comme cela. Il précise qu'il transmettra l'information aux représentants du personnel au CT et que cette information est essentielle pour faire de la gestion prévisionnelle.

Bruno MENGOLI souligne que ce procédé est plus difficile à mettre en place pour le personnel administratif.

Patrick BOTTIER ajoute que les représentants du personnel n'ont pas toutes les fiches de poste. De plus, les représentants du personnel au CT n'ont eu aucune information concernant les agents éligibles au dispositif Sauvadet lors de la précédente campagne.

Caroline LECOURTOIS propose de transmettre ces informations aux représentants du personnel au CT, comme c'est le cas actuellement en conseil d'administration (CA). Elle précise également que jusqu'à maintenant Jacqueline GOMES transmettait le listing des postes publiés à la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) aux agents par courriel. Il est donc possible de reprendre ce canal de transmission.

Christian BROSSARD propose de faire peut-être plus simple en énonçant à chaque séance de CT les dossiers en cours, dont les postes vacants.

Patrick BOTTIER rappelle que l'administration a l'obligation de transmettre un cahier contenant l'ensemble des mouvements de personnel de l'établissement chaque année. Or, ce n'est pas le cas actuellement. Il se réfère à un texte datant de 1999.

Bruno MENGOLI est d'accord si le texte sur lequel Patrick BOTTIER s'appuie est transmis à l'administration. Si ce n'est pas le cas, les fiches de poste seront transmises au fil de l'eau par Caroline LECOURTOIS par courriel.

## **II – COMPTE-RENDU DU CT DES ENSA DU 10 JANVIER 2018**

Patrick BOTTIER précise que lors de la séance du 10 janvier 2018, le CT commun des ENSA a discuté du projet de décret du conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture (CNECEA).

Patrick BOTTIER précise qu'un groupe de travail des organisations syndicales est prévu sur les élections de cette nouvelle instance, notamment pour élaborer une doctrine. Le décret entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2018. Ce décret permet de préciser les conditions pour être éligible au CNECEA.

Bruno MENGOLI rappelle le contenu du projet de décret sur le CNECEA, notamment la partie dévolue aux décharges horaires. Il y a donc l'idée d'un référentiel général pour les ENSA là-dessus.

Caroline LECOURTOIS précise que la grille est nationale et que les décharges relèvent du niveau local.

Bruno MENGOLI ajoute que l'année 2018 est une année blanche, sans concours. A partir de 2019, le recrutement des enseignants titulaires ne sera plus national. Chaque ENSA devra procéder à son niveau aux recrutements durant l'été pour une prise de poste en septembre de l'année N (au lieu de l'année N+1 comme c'est le cas actuellement). Par conséquent, le CNECEA doit être constitué au plus tard début 2019.

Patrick BOTTIER complète en précisant que le projet de décret prévoit que cette instance sera composée de 36 membres titulaires et 36 membres suppléants. Il souligne qu'il y aura très certainement des difficultés pour trouver des candidats. En effet, un comité d'experts envisage pour le moment 6 collèges de discipline.

Par exemple, pour la discipline STA, cela semble compliqué. Le comité d'experts a fait dans un premier temps une proposition à 3 groupes, puis à 2 groupes. Actuellement, ils n'ont pas tranché et ce sera soit 2 groupes au maximum, soit un seul et unique groupe.

Bruno MENGOLI rappelle aussi qu'une partie des membres du CNECEA est élue et qu'une autre partie est nommée. La possibilité de nommer des membres permet de tendre vers la parité femmes/hommes, Paris/province dans toutes les catégories et donc de rééquilibrer les statistiques.

Barmak LAHIJI demande des précisions sur les modalités de nomination. Comment cela se passe ?

Bruno MENGOLI précise que les nominations relèvent de la compétence du ministère de la Culture.

Patrick BOTTIER complète en précisant que chaque organisation syndicale va devoir déposer sa liste de candidats (pour information, l'ENSA Paris La Villette va devoir présenter 48 candidats). Ensuite, le ministère pourra nommer des candidats mentionnés sur une liste qui n'auront pas été élus à l'issue des élections.

Il sera difficile d'avoir un candidat titulaire et un candidat suppléant dans chaque discipline au niveau national. Par ailleurs, il y a encore des discussions au sujet des listes incomplètes et du seuil minimum requis : est-ce que 50% suffit ?

Bruno MENGOLI précise qu'il sera important que les représentants du personnel au CT se relayent sur ce sujet. Il va falloir mobiliser les personnels de l'école là-dessus.

Patrick BOTTIER déclare qu'il y a déjà 3 candidats à la Villette sur les 48 requis. Mais il serait bien qu'il n'y ait pas seulement des candidats de la région parisienne. Une représentation nationale est essentielle.

Il précise aussi que le texte prévoit également un objectif de parité femmes/hommes.

Pour Caroline LECOURTOIS, il faudrait surtout exiger que la parité sur les listes soit certifiée dès le départ.

Patrick BOTTIER répond que les listes seront difficiles à faire car il y a un manque de candidates.

Pour Dominique DEHOUX, c'est un faux problème. On ne peut pas à la fois tendre vers une parité femmes/hommes et également satisfaire aux autres types de parité.

Bruno MENGOLI explique sur ce sujet que le conseil d'administration (CA) a voté dans l'urgence la question de la parité en 2017. Il faut trouver les modalités d'application et en discuter avec les représentants du personnel. Il faudra en reparler lors d'un prochain CT car les textes devraient sortir avant l'été 2018. Il faut que notre établissement soit représenté au sein du CNECEA car nos effectifs sont importants et il est essentiel que la voix de la Villette soit portée au niveau national.

Patrick BOTTIER conclue en précisant que le compte-rendu du CT des ENSA du 10 janvier 2018 sera envoyé à toute l'école.

### **III – REFORME STATUT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET SES CONSEQUENCES**

Bruno MENGOLI propose de passer au point suivant car le point III a été traité dans le point II.

### **IV – BILAN POLITIQUE DE L'ECOLE SUR LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS**

Caroline LECOURTOIS présente le bilan des rencontres 2017 de la commission de recrutement. Elle précise que la commission de recrutement a rencontré 20 enseignants contractuels au cours de l'année 2017 :

- 10 enseignants du champ TPCAU ;
- 1 enseignant du champ VT UPU ;
- 1 enseignant du champ des langues vivantes ;



- 1 enseignant du champ SHS SHSA ;
- 1 enseignant du champ ATR APV ;
- 5 enseignants du champ STA CIMA ;
- 1 enseignant du champ STA OMI.

Ces enseignants ont été reçus par les membres de la commission afin d'aborder leurs perspectives d'avenir au sein de l'établissement.

Caroline LECOURTOIS précise également qu'un enseignant du champ TPCAU n'a pas participé à cette rencontre car il ne souhaite pas être CDIisé.

Sur 20 enseignants reçus, 3 étaient dans leur 6<sup>ème</sup> année de contrat, 6 dans leur 5<sup>ème</sup> année de contrat et 11 dans leur 4<sup>ème</sup> année de contrat au sein de l'établissement.

Presque tous les enseignants ont été vus hors nouvelle procédure de recrutement.

Parmi les enseignants rencontrés :

- 2 agents ne souhaitent pas reconduire leur contrat pour cette année. La commission de recrutement a proposé de poursuivre la collaboration pédagogique avec ces agents par lettres d'engagement pour des missions ponctuelles ;
- 1 agent est en fin de carrière donc la commission a proposé de l'engager en CDD dès la rentrée 2017/2018 sur des contrats semestriels ;
- 1 agent intervient peu d'heures donc la commission a proposé de lui faire des contrats semestriels dès la rentrée 2017/2018 ;
- 8 agents en CDD vont être CDIisés sur proposition de la commission de recrutement à l'issue de 6 années de renouvellement de leur CDD ;
- 2 agents sont actuellement chargés de TD dont l'activité est non pérenne. La commission propose de poursuivre la collaboration pédagogique avec ces agents en lettres d'engagement ;
- 4 agents ont exposé des dossiers et contenus non aboutis sur leurs réflexions pédagogiques, la commission souhaite donc les revoir en 2018 ;
- 1 agent a été rencontré deux fois et n'a pas proposé des éléments complémentaires sur sa réflexion pédagogique donc la commission n'a pas souhaité reconduire son contrat à la rentrée 2017/2018.

En 2018, 4 enseignants doivent être reçus par la commission de recrutement :

- 1 agent atteint sa 6<sup>ème</sup> année de contrat en CDD en février 2018 ;
- 3 agents atteindront leur 6<sup>ème</sup> année de contrat en CDD en 2019.

Enfin, les enseignants CDIables le seront à compter de 2021 :

- 3 enseignants du champ ATR APV (1 enseignant en 2021 et 2 enseignants en 2022) ;
- 1 enseignant du champ des langues vivantes (2022) ;
- 1 enseignant du champ STA CIMA (2021) ;
- 10 enseignants du champ TPCAU (6 enseignants en 2021 et 4 en 2023) ;
- 2 enseignants du champ VT GP (1 enseignant en 2021 et 1 enseignant en 2023) ;
- 2 enseignants du champ VT UPU (1 enseignant en 2021 et 1 enseignant en 2023).

Patrick BOTTIER complète en signalant que l'école risque d'avoir des intervenants extérieurs.

Pour Caroline LECOURTOIS, c'est même certain. Parmi les lettres d'engagement, on a des enseignants a plus de 148h voire 160h. Il va donc falloir les intégrer dans le stock des contractuels titularisables. L'idée est de mettre en place une vraie stratégie interne (contractuels et lettres d'engagement) pour accompagner les volontaires.

Elle rappelle également que l'établissement emploie actuellement des enseignants en lettres d'engagement obligatoires, c'est-à-dire que ces emplois sont indispensables au bon fonctionnement de l'école. Sans eux, l'établissement ne pourrait pas ouvrir. A côté de cela, il y a également des enseignants en lettres d'engagement ponctuelles.

De plus, l'administration a une visibilité réduite sur les départs à la retraite. Pour l'instant, seule une personne a adressé son courrier pour officiellement annoncer son départ courant 2018.

Patrick BOTTIER précise qu'avec la réforme, il va falloir faire attention aux enseignants ayant plus de 48h d'enseignement car cela risque de poser des problèmes avec le nouveau programme pédagogique élaboré dans le cadre de l'HCERES.

Caroline LECOURTOIS dit qu'il ne devrait pas y avoir de problème. Il y a uniquement des ajustements à faire normalement.

Bruno MENGOLI complète en précisant que le ministère a adressé à l'ensemble des ENSA une note sur le protocole d'accord pour l'accès à l'emploi titulaire. Plusieurs scénarii sont en cours d'élaboration. Il souhaite que l'école soit porteuse d'un dynamisme sur les opportunités de titularisation. Il va falloir surtout accompagner les contractuels volontaires sur ce sujet.

Patrick BOTTIER mentionne qu'Anne D'ORAZIO travaille là-dessus.

Caroline LECOURTOIS précise également que la réforme implique que les contractuels volontaires passeront à 320h au lieu des 160h d'enseignement actuels.

Patrick BOTTIER demande si les groupes de travail HCERES ont pris en compte ces changements.

Caroline LECOURTOIS répond que oui. L'établissement propose un transfert de 26 ETP (T3 vers T2).

Eric LOCICERO demande si les prévisions d'augmenter les formations HMONP rentrent dans ce cadre.

Caroline LECOURTOIS répond que oui.

Bruno MENGOLI ajoute que les contractuels enseignants pourront aussi passer en fonction du programme pédagogique à 224h d'enseignement maximum au lieu des 160h annuelles jusqu'à présent en vigueur au sein de l'établissement.

Eric LOCICERO trouve qu'il y a un manque de transparence là-dessus.

Caroline LECOURTOIS précise que cette mesure sera ponctuelle et non pérenne.

Patrick BOTTIER ajoute que le conseil d'administration (CA) a voté favorablement à cette mesure sous réserve de tenir compte des champs disciplinaires. Il y aura une communication ultérieure là-dessus car le texte d'application doit d'abord passer en CA.

Eric LOCICERO précise aussi qu'il a participé à une réunion des enseignants au ministère de la Culture portant sur le numérique. Pas un seul enseignant du champ TPCAU a parlé de ce texte. Aussi, peut-être est-t'il nécessaire de faire évoluer le statut des TPCAU et les modalités de recrutement de ce champ.

Bruno MENGOLI pense que ces débats vont forcément émergés. Les TPCAU ne se sentent pas actuellement concernés par le débat. Il faudrait profiter de cette situation pour requalifier les enseignements mais cela nécessite d'être prudent là-dessus.

Ces questions sont en tout cas en mouvement mais à plusieurs vitesses selon les écoles.

Patrick BOTTIER précise sur ce sujet que par exemple beaucoup d'écoles sont équipées d'un Fab Lab. Ce n'est pas le cas de La Villette.

Bruno MENGOLI rappelle que nous avons un problème de locaux. Aussi, c'est un sujet complexe.

Dominique DEHOUX demande à quoi ressemble le projet de matrice mentionné dans la note.

Patrick BOTTIER demande s'il est possible d'obtenir ce document.

Bruno MENGOLI donne son accord pour le transmettre aux représentants du personnel.

Dominique DEHOUX demande des précisions sur le terme « particulièrement investis » présent dans la note.

Bruno MENGOLI explique que cela suppose que les enseignants contractuels doivent avoir un projet car c'est un concours donc il y aura une mise en concurrence des candidats.

Patrick BOTTIER souligne d'ailleurs que ce n'est pas du « sous-enseignement » comme les sauvadets car c'est un concours et non un examen.

#### **V – PARITE HOMMES/FEMMES (ATS, ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS), LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET FOCUS SUR LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET LES SANCTION PENALES**

Bruno MENGOLI propose d'aborder ce sujet lors du prochain CHSCT prévu le 9 mars 2018.

Les représentants du personnel donnent leur accord.

#### **VI – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Patrick BOTTIER précise tout d'abord que l'ancienne version de l'organigramme n'a pas été validée en CT du 18 mai 2015 et pourtant elle a été diffusée aux agents de l'établissement.

Bruno MENGOLI présente la nouvelle version de l'organigramme. Il y a deux grandes modifications :

- Le service archives a été rajouté et rattaché directement au secrétaire général de l'établissement. Bruno MENGOLI précise d'ailleurs que l'ENSA Paris La Villette est l'une des rares écoles à posséder un service archives.
- Un pôle « communication interne et externe » a été créé. En effet, Juliette GOHAUD est partie l'année dernière. C'est donc l'occasion de réfléchir à la création d'un pôle communication avec un référent coordinateur. L'administration va étudier les faisabilités de l'établissement en matière de masse salariale et de plafond d'emplois. Pour l'instant, il est envisagé de recruter une personne dynamique, ayant des connaissances approfondies sur l'environnement architectural, capable de représenter l'école lors des événements extérieurs et ayant un sens de la communication aigüe. Ce recrutement est prévu courant 2018.

Dominique DEHOUX demande le montant du versement de la taxe d'apprentissage de l'établissement.

Caroline LECOURTOIS répond que cette dernière s'élève à 27 000 euros pour l'année 2017.

Bruno MENGOLI et Caroline LECOURTOIS font une proposition de nom pour ce nouveau pôle : sous-direction du développement, des relations extérieures et de la valorisation.

Les représentants du personnel approuvent ce nom à l'unanimité.

L'organigramme n'est pas validé lors de cette séance. Les représentants du personnel proposent de soumettre pour avis la version modifiée et finalisée lors du prochain CT.

Le prochain CT est fixé au 18 mai 2018 de 11h à 13h.

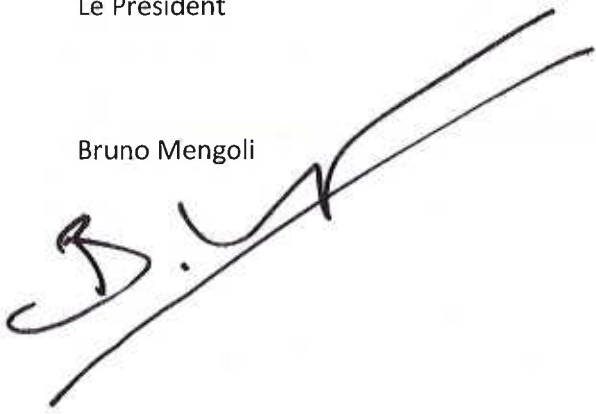
Plus personne ne prend la parole, le Président lève la séance à 13h50.

Le Président

Le secrétaire

Bruno Mengoli

Eric Locicero

Handwritten signature of Bruno Mengoli in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.Handwritten signature of Eric Locicero in black ink, featuring a cursive name and a horizontal line.